

2009/1145 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2008-2009 - Signature de conventions et de conventions d'application à des conventions conclues avec des associations bénéficiaires de subventions (Direction des Sports) (BMO du 09/02/2009, p. 0218)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, c'est la délibération annuelle la plus importante pour la délégation des sports, puisque c'est celle qui revient à accorder une subvention à toutes les associations sportives.

Un mot, simplement, pour rappeler aux élus la méthode. Il y a une confrontation, tout d'abord, entre l'Office des Sports, la Direction des Sports, et l'Adjoint, pour évaluer à travers les critères de transparence qui ont été fixés (nombres de licenciés, nombre d'encadrants, nombre d'arbitres, etc...).

Suite à cela, il y a une concertation menée avec chaque adjoint d'arrondissement pour qu'ensuite cette délibération soit soumise à la Commission des Sports et qu'elle arrive maintenant devant vous. Donc avis favorable de la Commission.

Mme FRIH Sandrine : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je débiterai mon propos aujourd'hui par un vieil adage juridique qui rappelle que «Qui ne dit mot consent» et le silence sur les bancs de l'Opposition me laisse penser que la politique sportive menée par la Ville de Lyon rencontre un large consensus et c'est là une bonne chose...

M. LE MAIRE : Continuez, Madame Frih, pour le moment ils ne disent mot. Ne les forcez pas.

(Brouhaha.)

Mme FRIH Sandrine : Je continue mon propos.

Représentant notre ville au sein de l'Office des Sports, je veux vous confirmer la grande satisfaction des clubs lyonnais qui ont le sentiment aujourd'hui d'avoir les moyens d'exister, de se développer et d'avoir une reconnaissance municipale. Cela ne s'est pas fait en un matin.

Le remise en route de l'Office des Sports, le doublement de l'enveloppe destinée aux clubs sportifs, l'amélioration des conditions d'utilisation des infrastructures sportives municipales sont autant de points positifs qu'il faut mettre à l'actif de la majorité municipale.

Je prendrai un exemple précis, objectif, matériellement vérifiable qui est celui du club de football du 3^e arrondissement, l'AS Montchat. En 2000, l'AS Montchat disposait de deux terrains dans un sale état avec une subvention annuelle de 3 000 euros, forte de ses 800 licenciés et de ses nombreux bénévoles.

En 2009, l'AS Montchat percevra 38 000 euros, l'AS Montchat peut jouer sur deux terrains synthétiques nouvelles générations : les stades Foé et Juhinho, et dispose pour les petits d'un terrain synthétique à 7, avec la perspective d'un troisième terrain puisque les acquisitions foncières sont en cours.

De plus, pour leur part, les bénévoles reçoivent de la ville 30 abonnements pour la saison de l'Olympique Lyonnais. Cet exemple suffit, Monsieur le Maire, à illustrer mon propos. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)

Donc, c'était bien à l'unanimité !